

L'ENQUETE CIVILE RECRUTE !

Qu'est-ce qu'un(e) Enquêteur(trice) civil(e)?

L'**enquête civile** est l'une des activités rattachées au statut d'**Agent de Recherches Privées**.

Il s'agit, pour l'**Enquêteur(trice) civil(e)**, d'élaborer une stratégie et de mettre en œuvre toutes les techniques d'investigations pour rechercher des informations sur des personnes qui peuvent être des personnes physiques ou morales.

Il-Elle agit dans le cadre d'un mandat pour le compte d'un mandant (Etablissements bancaires ou financiers, Sociétés d'Assurances, professions juridiques, bailleurs sociaux...) justifiant d'un intérêt (continuité d'un contrat entre la personne recherchée et le mandant ou exécution d'une décision judiciaire).

Activités de l'Enquêteur(trice) civil(e) :

1. La recherche d'informations à distance sur des personnes, physiques ou morales pour déterminer des coordonnées de contacts ou leur situation économique et/ou patrimoniale : via la consultation de bases de données internes de l'agence d'enquêtes, Insee, bases de données commerciales, via des recherches Internet, via des appels téléphoniques auprès de sources publiques et de sources privées.
2. La collecte d'informations dans le respect de la réglementation (code de la sécurité intérieure et RGPD).
3. Le recoupement et la fiabilisation des informations.
4. La rédaction de rapports d'enquêtes.

Cette activité d'Enquêteur(riche) civil(e) ne nécessite aucune action sur le terrain,

La rémunération de l'Enquêteur(trice) civil(e) :

La rémunération est constituée d'une part fixe et variable.

La branche des Prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire a défini un cadre conventionnel qui établit les minimums salariaux applicables pour la rémunération des enquêteurs civils, ceux-ci dépendent de l'expérience effective de l'enquêteur(trice).

Les bassins d'emploi sont variés : Paris et Région Ile de France, Nantes, Tours, Lyon...

Accès au métier et certification

L'**enquête civile** est une **profession réglementée** dont l'exercice nécessite la **détention d'une carte professionnelle** soumise à une condition de moralité et la justification de l'aptitude professionnelle.

Le **CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) d'Enquêteur Civil** est l'un des **diplômes reconnus par l'état**, qui permet de faire une demande de carte professionnelle.

La formation se déroule en **154 h (sur 5 semaines consécutives)** et comprend quatre grands thèmes d'enseignement : le **Droit**, la **Communication**, le **Téléphone** et l'**Internet**.

Références générales du CQP « Enquêteur civil »

RNCP34531 - CQP Enquêteur Civil

France Compétences

Nomenclature du niveau de qualification : **Niveau 4**

Code(s) NSF :

- 128 : Droit, sciences politiques
- 320 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

- 13254 : droit
- 15004 : communication professionnelle

DOKELIO - défi métiers

CQP enquêteur civil | defi-metiers.fr

- Action de formation : AF_132754
- Session : SE_775632

**L'ESARP | Ecole Supérieure des Agents de Recherches Privées,
localisée à Paris, propose la formation CQP « Enquêteur civil »**

La formation est notamment éligible aux financements suivants :

- ❖ **CPF (compte personnel de formation)**
Eligibilité CPF : Code 329125
- ❖ **AIF (Aide Individuelle à la Formation)**
Financement Pôle-Emploi en fonction de votre situation
- ❖ **Aide Région**
Exemple : Aire 2 en Ile-de-France
- ❖ **Transition Pro**
Si vous êtes actuellement salarié
- ❖ **Financement OPCO**
Pour les inscriptions « Entreprise »

moncompteformation.gouv.fr

La prochaine session se déroulera du 10 janvier au 9 février 2024

POUR CANDIDATER

Cliquer sur le lien ci-dessous & suivez les étapes :

<https://www.ecole-detective.com/formations/formation-initiale/candidature-session-2023-2024/>

- ⇒ **Etape 1** : [Télécharger le bulletin d'inscription à compléter](#) et envoyer votre dossier de candidature à candidature@esarp.pro, avec les documents suivants :
- *Bulletin ci-présent complété*
 - *Lettre de motivation + CV*
 - *Photocopie CNI ou Passeport*
 - *Photo d'identité*
 - *Extrait n°3 du casier judiciaire*
 - *Photocopie Carte vitale*
 - *Photocopie du dernier diplôme obtenu*
 - *Justificatif de domicile*
 - *Photocopie du Permis de conduire si détenu*
 - *Photocopie de la Carte professionnelle si délivrée*
- ⇒ **Etape 2** : Après étude de votre dossier et vérification des prérequis, l'ESARP vous proposera de participer à une journée de sélection.
- ⇒ **Etape 3** : Les sélections débutent par une réunion d'information concernant l'établissement et la profession d'enquêteur civil. Chaque candidat pourra poser les questions sur le déroulement de la formation et le métier. Puis, vous passera un test de compréhension de la langue française, et participera à un entretien oral individuel afin de vérifier que l'ESARP correspond bien à votre projet.
- ⇒ **Etape 4** : Dans un délai de 15 jours en moyenne, une réponse quant à la validation de votre candidature vous sera transmise.
- ⇒ **Etape 5** : Le dossier administratif vous sera envoyé, vous devrez le compléter et le renvoyer, puis en parallèle, effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir une autorisation d'entrée en formation du CNAPS. [DRACAR - Accueil TCP \(interieur.gouv.fr\)](#)

